

L'an deux mille douze ,et le vingt trois Février à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 17 Novembre 2012.

Présents : Bruno DREUMONT, DARGUENCE Nathalie, DUCOS Sendrine, LABARBE Alain, LAFARGUE Josiane, PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique.
Excusés : CARASCO Robert, LABARCHEDE Magali, PECONDON Eric,
Secrétaire de séance : NARBEBURU Dominique

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 02 Décembre 2011 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

001-COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 :

Monsieur Le Maire demande au secrétaire de présenter le Compte Administratif de l'année 2011 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 32 534.93
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 73 128.50	Recettes : 88 642.12
TOTAUX :	73 128.50	121 177.05
Résultat de clôture :	Excédent : 48 048.55	

INVESTISSEMENT

Résultats reportés :	Dépenses : 0.00	Recettes : 1 875.29
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 18 245.20	Recettes : 16 513.71
TOTAUX	18 245.20	18 389.00
Résultat de clôture :	Excédent : 143.80	

Restes à Réaliser :	Dépenses : 10 350.00	Recettes : 350.00
----------------------------	-----------------------------	--------------------------

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 38 192.35

Le maire ayant quitté la séance, Alain LABARBE fait procéder au vote ; le conseil municipal unanime approuve ce compte administratif.

-002- COMPTE DE GESTION 2011 :

Le Maire présente le compte de Gestion de l'exercice 2011 établi par le Trésorier. Les Comptes sont identiques au compte administratif. Le Conseil Municipal après délibération approuve le Compte de Gestion 2011

-003- AFFECTATION RESULTAT 2011 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011, décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement 2011 sur le budget 2012 comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : Excédent : 15 513.62
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du CA Excédent : 32 534.93

Résultat de clôture à affecter (A1) : Excédent de : **48 048.55**

Besoins réels de financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la section de l'exercice : Déficit : - 1 731.49
Résultat reporté de l'exercice antérieur : Excédent : + 1 875.29

Résultat Comptable cumulé R 001 Excédent de : + **143.80**

Restes à réaliser :

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées : - 10 350.00
Recettes d'Investissement restant à réaliser : + 350.00

Solde des Restes à Réaliser : - **10 000.00**

Besoin réel de Financement (B) + **9 856.20**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la Section d'Investissement

Recette Budgétaire au compte R 1068 : 9 856.20

Pas de dotation complémentaire en réserve

En excédent reporté à la section de Fonctionnement

Recette non budgétaire au compte 110

Ligne Budgétaire R 002 du Budget N+1 : 38 192.35

Transcription Budgétaire :

Section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : /

RECETTES : R 002 Excédent reporté : 38 192.35

Section d'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : D 001 Solde d'exécution N – 1 reporté : 0.00

RECETTES : R 001 Excédent reporté : 143.80

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 9 856.20

-004 – PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Communauté de Communes a organisé avec Mme JARILLON, une réunion afin de faire le point avec les communes dont les dossiers ont fait l'objet de remarques de l'Etat. Il rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion avait été organisée par rapport aux observations des services de l'Etat avec M. AIROLDI de la DDTM, le 27 Septembre 2011. Suite à cette rencontre Monsieur le Président de la Communauté a proposé de demander un rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète, cette dernière a reçu le Président, les vices-présidents en présence du Directeur Départemental de la DDTM, le 22 Novembre dernier. Il en ressort que la commune doit, réduire les zones ouvertes à l'urbanisation, du fait qu'il convient d'annuler l'article concernant la taille minimale des terrains.

Les propositions du zonage modifié sont examinées et validées par le Conseil Municipal.

Dans un premier temps, l'urbaniste va établir un nouveau plan de zonage, qui se sera rendu public et les propriétaires qui ont été touchés par ces changements seront avertis par courrier. Les services ont confirmé qu'il n'y avait pas besoin de nouvelle enquête publique.

-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Voirie :

Le Maire donne la liste des voies communautaires en mauvais état qui ont été recensées pour faire l'objet de futurs travaux.

Il s'agit de la route qui relie les lieux dits « David » et « Fuguies » ; la route de « Polidor » et la route de Ste-Croix . Cette dernière avait été recensée pour le programme 2011 mais les travaux, faute de crédits disponibles, sont prévus pour 2012.

Fusion des Communautés :

Suite à l'arrêté préfectoral qui a décidé la fusion des quatre Communautés à savoir, Captieux/Grignols, Bazas, Villandraut, St-Symphorien aucune démarche ou rencontre n'a été organisée à ce jour.

Adhésion de la commune de Sigalens :

La commune de Sigalens demande à rejoindre la communauté de Captieux/Grignols. Cette dernière est favorable, mais il convient que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale se prononce.

-006- SYNDICAT DES EAUX :

Station d'épuration :

Les travaux vont être terminés sous peu.

Château d'eau de Grignols :

La réhabilitation étant trop onéreuse, la construction d'une bache au sol est toujours d'actualité.

-007- PROJETS 2012

Toiture Eglise:

Le charpentier a été sollicité pour chiffrer les travaux restants au niveau de la toiture de l'Eglise. Il s'est rendu compte d'un problème au niveau de la sacristie où un élément de support de la charpente semble cassé.

Nous sommes en attente du devis mais on peut penser à un dépassement important du chiffrage initial.

Chauffage Mairie :

Le devis pour le changement des trois radiateurs du secrétariat s'élève à 1002 €, l'électricien pense que la performance des matériels en place est bonne et que le changement ne va pas amener un meilleur chauffage. Il préconise un chauffage régulier est constant pour toutes les pièces.

-008- REGLEMENT DE FORMATION :

Suite aux nouvelles dispositions en matière de formation de personnel, il convient que chaque collectivité délibère pour adopter un règlement de formation, dans les conditions prévues par le statut de la Fonction Publique. Il présente le règlement de formation proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement proposé.

-009- CANTONNIER INTERCOMMUNAL :

Des modifications au niveau des communes adhérentes au service ont permis de libérer du temps. Le Maire propose au Conseil Municipal de bénéficier de l'agent une matinée supplémentaire par mois. Le Conseil est favorable et autorise le Maire à signer les documents liés à ce changement : convention et autres.

QUESTIONS DIVERSES :

DEPOTS DE BOIS :

L'ASA de DFCI envisage de réaliser lieu dit « Les Cornes » une aire de stockage de bois, en bordure de la route sur une parcelle communale. Il convient de couper les arbres ; le Conseil décide de proposer ce chantier à l'entreprise TILLOS.

VOYAGE PEDAGOGIQUE :

Le Collège Jean ROSTAND sollicite la commune pour une aide financière pour un voyage de la classe de Laurie DUPOIS. Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 40 €

ASSURANCES :

Suite à la signature au 1^{er} Janvier 2012 des contrats avec GROUPAMA ; il convient de lister les personnes ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le cadre d'une mission confiée par la commune

RECENSEMENT POPULATION 2012 :

L'enquête est terminée, 212 Habitants, ont été recensés et 144 logements dont 16 vacants.

NAISSANCES :

Le Conseil Municipal est avisé de la Naissance de Peïo TORREGARAY et félicite le grand-père Alain LABARBE, un cadeau naissance sera fait par la Mairie comme il est d'usage.

CONSEILLER TECHNIQUE :

Marc LAUJAC ne pouvant plus assurer ses fonctions de conseiller technique, le Maire présente au Conseil son remplaçant en la personne de Bruno DREUMONT, qui a assisté à la Réunion d'information pour la saison 2012.

COMITE DES FETES :

Josiane LAFFARGUE, Présidente du Comité des Fêtes, invite les membres du Conseil Municipal à l'Assemblée Générale annuelle prévue le 11 Mars 2012.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.

**L'an deux mille douze , et le Treize Avril à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 03 Avril 2012.**

Présents : CARASCO Robert, DARGUENCE Nathalie, DUCOS Sendrine, LABARCHEDE Magali, LAFARGUE Josiane, PECONDON Eric, PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique.

Excusés : Bruno DREUMONT, Alain LABARBE,

Secrétaire de séance : Jeany PIZZINATO

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 23 Février 2012 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- TAUX IMPOSITION 2012 :

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la commune pour 2012 ,afin d'inscrire le produit attendu sur le Budget. Il convient de tenir compte de l'augmentation des bases notifiées sur l'état 1259 et des taux moyens appliqués par ailleurs. Le Conseil examine l'état de notification des trois taxes, transmis par les services préfectoraux . Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les taux d'imposition communaux 2012 comme suit :

Taxe d'Habitation : 6.33 %

Foncier Bâti : 8 .93 %

Foncier Non Bâti : 30.56 %

Le produit attendu est donc fixé à 24 325.00 €.

-002- BUDGET PRIMITIF 2012 :

Monsieur le Maire demande au secrétaire de présenter le projet de budget, chaque conseiller est en possession d'un exemplaire.

L'état de la dette est examiné, il est composé de deux emprunts. Le montant du capital restant dû est de 90 007.93 €, le montant de l'annuité de l'exercice 2012 est de 4 046.57 d'intérêts prévus en Fonctionnement et de 3 842.38 de Capital inscrits en Investissement.

INVESTISSEMENT :

Deux opérations sont inscrites : la fin des travaux à la toiture de l'Eglise pour un montant de 12 000 € dont 10 000 € de Restes à Réaliser et 2 000 € pour le supplément pour la toiture de la sacristie et le changement du photocopieur du secrétariat pour 3700 €. Une demande de subvention au titre du FDAEC sera déposée pour l'achat du photocopieur.

FONCTIONNEMENT :

Les subventions allouées aux associations sont examinées, les participations à charge intercommunales sont données dans le détail, les autres postes sont les dépenses et recettes courantes.

Le Conseil Municipal vote le budget proposé qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	38 192.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	111 720.00	Recettes :	73 528.00
TOTAUX :		111 720.00		111 720.00

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	143.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	9 543.00	Recettes :	19 400.00
Restes à Réaliser :	Dépenses :	10 350.00	Recettes :	350.00
TOTAUX :		19 893.00		19 893.00

Le budget total est de 131 613.00

-003- PROJETS TRAVAUX :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de présenter des projets d'Investissement pour obtenir la totalité du Fonds Départemental Aide à l'Équipement des Communes pour 2012. Il est nécessaire de prévoir un apport de matériaux pour l'accès à la salle communale, d'aménager et viabiliser un parking pour les personnes handicapées, comme le demande la Loi. Le Conseil Municipal est favorable à cette réalisation et demande au Maire de faire chiffrer.

Pour ce qui est des autres travaux, Le Conseil Municipal évoque l'intérieur de l'Eglise. Ce chantier devra être réalisé sur plusieurs exercices, et la commune devra s'appuyer sur les conseils d'un professionnel.

-004- CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que la convention d'entretien de l'éclairage public passée avec la Régie d'électricité du Sud de la Réole doit être renouvelée à compter de 2012. Une proposition a été reçue en mairie avec un tarif de redevance annuelle révisable de 250.47 TTC pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : de renouveler à compter de l'exercice 2012 et pour une durée de trois ans la convention d'entretien de l'éclairage public par la Régie d'électricité du Sud de la Réole, d'inscrire la dépense de 250.47 € au budget communal, d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

-005 – PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire présente le plan de Zonage modifié suite à la dernière réunion de Conseil Municipal du 23 Février 2012. Ce nouveau document est conforme aux changements décidés.

-006- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Voirie :

Le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les routes inscrites vont pouvoir être réalisées sur le programme 2012, suite à l'attribution d'une dotation budgétaire plus importante que prévu. Il a été décidé de faire réaliser un diagnostic de l'ensemble des voies communautaires qui servira à programmer les travaux sur trois ans et pourra éventuellement être utilisé dans le cadre de la fusion des communautés.

Enfance :

Le Maire annonce que les city stades vont être mis en place, un sur Grignols, et un sur Captieux. Un projet d'activités pour les adolescents va être proposé. Sendrine DUCOS intervient pour saluer cette initiative qui faisait défaut sur le territoire, elle regrette que l'information ne soit pas plus passée. Le Maire précise que cela va faire l'objet d'un article sur le prochain journal local.

-007- SYTNDICAT DES EAUX :

Le Maire donne le rendu de la dernière réunion, le compte administratif 2011 et le budget 2012 ont été votés. Les travaux de la station d'épuration sont quasiment terminés.

Le schéma départemental de regroupement des syndicats des Eaux semble poser problèmes notamment avec celui de Bazas.

-008- ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Le Conseil Municipal planifie les permanences des élus pour les élections présidentielles des 22 Avril et 06 Mai 2012.

QUESTIONS DIVERSES :

Chemin du « Bourdat » :

Robert CARASCO signale d'importantes dégradations sur le chemin du « Bourdat ». Le Maire a été informé par la CAFSA qui est l'entreprise qui a enlevé les bois, ils doivent remettre en état, une niveleuse est arrivée sur les lieux mais le temps ne permet pas de réaliser ce travail. Robert CARASCO demande de reprendre la procédure pour la vente du chemin référencé qui n'est plus utilisé et l'acquisition du chemin existant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.

**L'an deux mille douze , et le vingt et un Mai à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 15 Mai 2012.**

Présents : DARGUENCE Nathalie, DUCOS Sendrine, Alain LABARBE, LAFARGUE Josiane, PECONDON Eric, PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique.
Excusés : CARASCO Robert , Bruno DREUMONT, LABARCHEDE Magali,
Secrétaire de séance : Jeany PIZZINATO

Après lecture donnée par Josiane LAFARGUE, le procès verbal de la réunion du 13 Avril 2012 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

TRAVAUX 2012 :

Accès salle et parking handicapés :

Suite à la dernière réunion le Maire présente le devis des travaux d'aménagement de l'accès et d'un parking handicapés à la salle communale. Le montant du devis réalisé par l'Entreprise MALANDIT qui comprend la réfection de l'accès, l'aménagement du parking avec barrières , la signalisation est de 6543.20 H.T.

Le Conseil est favorable à la réalisation de ces travaux qui peuvent être inscrits pour bénéficier du FDAEC 2012

-001- FDAEC 2012 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Général La subvention attribuée à la commune sur l'enveloppe cantonale par le Conseiller Général Monsieur BAILLE a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de Sept Mille Quatre cent Soixante six €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2012 les opérations suivantes :

Aménagement accès et parking Handicapés à la salle : 6 543.20 HT

Acquisition photocopieur pour la Mairie : 3 050.00 H.T.

Soit un total d'investissement pour 2012 de 9 593.20 H.T

- de demander au Conseil Général une subvention de 7 466.00 € au titre du FDAEC et d'assurer le financement complémentaire pour cet investissement par 4 007.46 TTC d'autofinancement.

-002- MODIFICATION BUDGET N°1/2012

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre en compte les travaux d'aménagement de l'accès handicapés, d'inscrire les dotations connues à ce jour, de régulariser, à la demande de la trésorerie, des comptes de l'actif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes :

Cpte 74121 : Dotation Solidarité Rurale : + 5 244.00

Cpte 742 : Dotation élus locaux : + 2 734.00

Dépenses :

Cpte 61522 : Entretien de Bâtiments : + 5 309.00

Cpte 023 : Virement section Investissement : + 2 669.00

INVESTISSEMENT :

Opération n° 39 : Accès et Parking Handicapés

Dépenses : Cpte 212 : Aménagement terrains : + 8 000.00

Recettes : Cpte 132 : Subvention non transférable : + 5 331.00

Non affecté :

Dépenses :

Cpte 2151 Réseaux de Voirie : + 2 417.00

Recettes :

Cpte 21538 : Réseaux adduction d'eau : + 2 417.00

Cpte 021 : Virement de la section d'Investissement : + 2 669.00

-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal , qu'une réunion communautaire est prévue pour le 22 Mai 2012. La demande d'adhésion de la commune de SIGALENS est inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil sera sollicité pour délibérer après la décision de la communauté. Il communique l'ordre du jour avec notamment : les points accueil jeunes, la maison de santé.

-005- ELECTIONS LEGISLATIVES :

Le Conseil Municipal planifie les permanences des élus pour les élections législatives des 10 et 17 Juin prochain.

QUESTIONS DIVERSES :

Entretien Voirie :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté l'entreprise GUARDIOLA pour le fauchage des chemins ruraux.

Urbanisme :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour l'obtention d'une autorisation de Déclaration Préalable pour la construction d'une piscine lieu dit « Laouet ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 Heures 54.

**L'an deux mille douze , et le treize Juin à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 07 Juin 2012.**

Présents : Nathalie DARGUENCE, Bruno DREUMONT, Alain LABARBE, Magali LABARCHEDE, Josiane LAFARGUE, Eric PECONDON, Jeany PIZZINATO, Dominique NARBEBURU.

Excusés : Robert CARASCO , Sendrine DUCOS.

Secrétaire de séance : Nathalie DARGUENCE

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 21 Mai 2012 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- DEMANDE ADHESION COMMUNE DE SIGALENS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAPTIEUX/GRIGNOLS

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de SIGALENS, du 13 Janvier 2012 qui demande son retrait de la Communauté de Communes du Pays d'AUROS sur le fondement de l'article L 5214.26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son adhésion à la Communauté de Communes CAPTIEUX-GRIGNOLS ,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Gironde du 26 Mars 2012 relatif à cette demande, VU l'article L.5211-18 du CGCT relatif à l'extension du périmètre d'un établissement de coopération intercommunale,

VU la délibération du Conseil Municipal de SIGALENS en date du 11 Mai 2012 demandant l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes CAPTIEUX-GRIGNOLS,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CAPTIEUX-GRIGNOLS en date du 22 Mai 2012 approuvant l'adhésion de la commune de SIGALENS à la Communauté de Communes CAPTIEUX-GRIGNOLS,

Considérant que concomitamment à la procédure du retrait dérogatoire à la Communauté de Communes du Pays d'AUROS, une procédure d'adhésion de la commune de SIGALENS à la Communauté de Communes de CAPTIEUX-GRIGNOLS doit être engagée dans les meilleurs délais ;

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la commune de SIGALENS à la Communauté de Communes CAPTIEUX-GRIGNOLS.

-002- : PROJET DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GRIGNOLS DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMETAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Monsieur Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 27 Décembre 2011 Monsieur le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale.

Par arrêté préfectoral du 8 Mars 2012, notifié le 09 Mars 2012, Monsieur le Préfet a notifié à chaque structure intercommunale et à chaque commune membre du Syndicat intercommunal un projet de périmètre du futur Syndicat issu de la fusion des Syndicats préexistants. Cette première phase de concertation est de 3 mois à partir de la notification de l'arrêté préfectoral du 8 Mars 2012 portant projet de périmètre.

Il est rappelé que dans un premier temps, seules sont concernées les communes adhérant à l'un des quatre Syndicats intercommunaux. Dans un second temps, il est prévu une extension de cette nouvelle structure intercommunale à d'autres communes.

Compte tenu du délai très court pour organiser la réflexion sur un projet cohérent satisfaisant toutes les communes adhérant aux Syndicats préexistants ou souhaitant s'y associer, un délai supplémentaire a été demandé à Monsieur le Préfet. Celui-ci a bien compris cette nécessité et se propose de soumettre cette demande à la prochaine réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Lecture de la lettre en date du 2 Mai 2012 de Monsieur le Préfet est faite en séance.

Le groupe de pilotage constitué à l'issue de l'engagement signé après la réunion du 11 Juillet 2011 s'est réuni récemment afin d'examiner avec attention la proposition préfectorale du 2 Mai 2012. Il souhaite poursuivre sa réflexion sur la création d'une nouvelle structure intercommunale. Il lui semble essentiel que chaque Syndicat intercommunal, chaque commune prévue en extension du futur Syndicat intercommunal proposé par arrêté approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 27 Décembre 2011 mais également chaque commune membre des différents Syndicats intercommunaux se prononcent sur le périmètre à arrêter.

Monsieur Lez Maire, rappelle que la contre-proposition initiale qui a été présentée à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en 2011 portait, non pas sur une fusion de Syndicats intercommunaux avec extension à d'autres communes, mais sur la création d'un comité de pilotage devant engager une réflexion concernant une éventuelle coopération des structures suivantes :

- Le SIVOM du Bazadais
- Le Syndicat Intercommunal de la Région de Grignols
- Le Syndicat Intercommunal de Lerm et Musset
- Le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement du Sud Bazadais
- La Commune de Bazas
- La Commune de Captieux
- La Commune d'Uzeste
- La Commune de Villandraut

Pour le moment, le seul engagement pris est le principe d'étudier une possibilité de se rapprocher en se faisant accompagner par un bureau spécialisé afin qu'un audit soit établi (cf. les délibérations approuvées par les assemblées délibérantes communales et intercommunales).

C'est dans ce sens que les différentes structures envisageaient un rapprochement mais pas d'une façon arbitraire comme cela a été arrêté le 27 Décembre 2011.

En conséquence et compte tenu que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 27 Décembre 2011 n'est plus dans l'esprit de la loi et des objectifs du Préfet de la Gironde en place en 2010 – ce schéma ne couvre pas la totalité du territoire

départemental comme le proposait ardemment le Préfet Schmitt, M. le Maire propose qu'il soit demandé à Monsieur le Préfet de rapporter la proposition préfectorale concernant la fusion des Syndicats intercommunaux avec extension à certaines communes et constituant l'article 32 de l'arrêté préfectoral du 27 Décembre 2011, et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale d'émettre un avis favorable à cette demande.

Le Maire propose cependant que le travail commencé pour un rapprochement des structures soit poursuivi mais à un rythme adapté de façon que chaque collectivité et structure intercommunale s'approprie l'idée d'une coopération intercommunale et décide en connaissance de cause de l'avenir des différentes compétences qui sont gérées déjà en intercommunalité, notamment la compétence eau potable et la gestion des ressources en eau.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal :

- COSNTATANT que le délai imparti n'est pas suffisant pour qu'un projet cohérent satisfaisant toutes les communes adhérant aux Syndicats intercommunaux ou souhaitant s'y associer.

- CONSIDERANT que la décision de se regrouper ne peut se faire que sur la base d'un audit prenant en compte les différents paramètres de la création d'une nouvelle structure intercommunale,

- CONSIDERANT que la commission départementale de coopération intercommunale doit se réunir à nouveau afin d'examiner les différentes propositions

- CONSIDERANT toutefois qu'il est souhaitable de poursuivre la réflexion sur la base de l'engagement signé entre les différents responsables de structures communales et intercommunales, mais à un rythme adapté.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Gironde de rapporter l'article 32 de l'arrêté préfectoral du 27 Décembre 2011.

SOLLICITE un avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à la demande conjointe des structures communales et intercommunales concernées.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération qui est approuvée à l'unanimité.

-003- MODIFICATION BUDGET N°2/2012

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre en compte la remise en état des verres lors des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise, les crédits prévus sont insuffisants. .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget 2012 comme suit :

SECTION D' INVESTISSEMENT :

Opération n° 36 : Toiture Eglise :

Dépenses

Cpte 231 Immo Corporelles en cours : + 100.00

Opération n° 39 : Accès et Parking Handicapés

Dépenses : Cpte 212 : Aménagement terrains : -100.00

QUESTIONS DIVERSES :

Bureau Elections Législatives :

Le Conseil Municipal procède à des ajustements dans les prévisions des permanences pour le bureau de vote du 17 Juin 2012 en fonction des disponibilités de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 Heures 30.

**L'an deux mille douze , et le sept Décembre à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 30 Novembre 2012.**

Présents : Nathalie DARGUENCE, Alain LABARBE, Eric PECONDON, Jeany PIZZINATO, Dominique NARBEBURU.

Excusés: Robert CARASCO , Sendrine DUCOS, Bruno DREUMONT, Magali LABARCHEDE, Josiane LAFARGUE,

Secrétaire de séance : Dominique NARBEBURU.

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 13 Juin 2012 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme, qui a été approuvé par la Communauté de communes le 24 Juillet 2012 et déposé le 30 Juillet 2012 à la Sous-préfecture, est applicable.

Il donne lecture d'un courrier de Monsieur Le Sous-Préfet de Langon en date du 19 Novembre 2012 relatif à cette approbation.

-002- COMMUNAUTE DE COMMUNE :

Le Maire donne le compte rendu des dernières réunions du Comité Syndical de la Communauté de Communes.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Les gros travaux qui concernaient la route de « Ste-Croix » et la Route de « David » ont été réalisés. Au niveau des travaux d'entretien le débroussaillage et le broyage des accotements sont terminés.

Le Maire informe le Conseil que les travaux concernant l'entretien des routes communales a été réalisé par l'entreprise SARL de La Côte comme en 2011.

FUSION DES COMMUNAUTES :

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui préconise la fusion des quatre CDC : Bazas, Villandraut, St-Symphorien, Captieux-Grignols n'a pas évolué. L'arrêté Préfectoral arrêtant le périmètre n'est toujours pas pris.

Lors de la dernière réunion de la Communauté, il a été décidé de demander au Préfet le maintien de la situation actuelle, ou un regroupement beaucoup plus large, incluant Langon.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier co-signé par tous les Maires du canton de Grignols qui va dans ce sens .

ECOPOLE :

Les terrains de la future zone vont être acquis par la SAFER pour les rétrocéder aux communes concernées à savoir : Captieux, Escaudes, Giscos. Le Conseil Général va intervenir pour le portage financier de cette opération.

-003- SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

SYNDICAT SCOLAIRE DE BAZAS :

A la lecture du compte rendu de la dernière réunion ; pas de problème sur la commune, rien de particulier à signaler.

SIVOS DE GRIGNOLS :

Un séjour classe découverte va être organisé en 2013, il va concerner deux enfants de la commune, la participation demandée est de 25 € par enfant. Cette subvention sera inscrite sur le budget 2013.

Les cantinières vont faire valoir leurs droits à la retraite, il convient de réfléchir au système à adopter : recrutement appel à un prestataire ou autre.

SYNICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :

Le rapport annuel du Président a été approuvé ; on constate toujours le problème de pertes sur le réseau.

Le Château d'Eau de GRIGNOLS va être détruit et remplacé par une bache au sol.

COLLEGE STE-MARIE DE CASTELJALOUX :

Un voyage scolaire en Angleterre va concerner deux élèves de la commune en 2013. Le Conseil décide de verser la somme de 40 € par jeune concerné. La somme de 80 € sera donc inscrite au budget 2013 ;

-004- INFORMATIQUE MAIRIE

La commune travaille avec les logiciels MAGNUS de Berger-Levrault, il convient d'optimiser la gestion de l'ensemble des applications existantes à savoir : Comptabilité, Paye, Gestion des Administrés et de prendre en compte les évolutions réglementaires. Il nous est proposé la solution « e.magnus » qui répond aux attentes et propose des moyens adaptés et plus performants.

Une proposition commerciale avec une démarche d'achat groupé avec les communes voisines, non équipées à ce jour, à savoir : Cauvignac, Lerm et Musset, Sendets, Marions, Masseilles, Lavazan, Gans nous permet d'obtenir une offre, sous forme de Pack avec un tarif de mise en place et de formation très attractif.

De plus cette formule nous permet d'acquérir le logiciel Etat Civil pour la rédaction des Actes que nous n'avons pas et également la possibilité de dématérialisation des actes réglementaires et des pièces comptables.

La Commune de Grignols, et la Communauté de Communes sont équipées et très satisfaites.

Le Coût pour la commune sera de 1 854 € H.T, avec la formation comprise.

Pour valider l'achat groupé la commande doit être passée avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal est favorable et autorise le Maire à passer la commande.

-005- DECISION MODIFICATION BUDGET n°3/2012 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin de prendre en compte : Au niveau des recettes les dernières notifications de dotations reçues : Fonds Départemental de la Taxe additionnelle aux droits de Mutation, et le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle 2012 . Ce qui fait que pour l'exercice 2012 seront inscrits, pour cette dernière dotation, deux années 2011 et 2012 .Au niveau des Dépenses : la subvention aux Retraités Agricoles

du Canton oubliée lors du vote du Budget, et il convient d'ajuster la prévision au niveau du contrat de maintenance (nouveau copieur) , et prévoir pour l'achat des logiciels qui seront payés avant le vote du budget 2013. Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget de la façon suivante :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes :

Cpte 7381 : Taxe additionnelle Droits de Mutation : + 14 999.00

Cpte 74831 : Fds Départemental de Taxe Professionnelle : 6 802.00

Dépenses :

Cpte 61522 : Entretien de Bâtiments : + 18 781.00

Cpte 6156 : Maintenance : + 500.00

Cpte 6574 : Subvention Fonctionnement : + 20.00

Cpte 023 : Virement à la section d'Investissement : + 2 500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Non Affecté

Recettes

Cpte 021 : Virement de la section de Fonctionnement : + 2 500.00

Opération 40 : Informatique Mairie

Dépenses:

Cpte 2183: Matériel de bureau et informatique : + 2 500.00

-006- INDEMNITES DU TRESORIER :

Monsieur MATHIEU a été nommé Trésorier à BAZAS le 1^{er} Octobre 2012, en remplacement de M. WIARD. Le Conseil Municipal avait attribué à ce dernier l'indemnité de Conseil et l'indemnité de budget à taux plein. Il convient de délibérer pour accorder au nouveau trésorier ces mêmes indemnités à savoir :

L'indemnité de Conseil à compter du 1^{er} Octobre 2012 soit 41.62 € Brut pour 90 Jours

L'indemnité de Budget à compter de 2013 de l'ordre de 30.50 € brut par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer l'indemnité de Conseil à taux plein à M. MATHIEU à compter du 1er Octobre 2012, d'attribuer l'indemnité de confection des Budgets à M. MATHIEU à compter de l'exercice 2013.

-007- RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCE CNP :

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances pour la couverture des risques incapacité du personnel pour 2013 .Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion qui a été confiée par convention au Centre de Gestion de La Fonction Publique de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Après en avoir délibéré , et à la majorité des suffrages exprimés , le Conseil Municipal DECIDE: de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2013 et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

-008- ADHESION COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

La Loi du 19 Février 2007 a instauré le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et quelque soit la taille de la collectivité. Pour l'heure la commune ne répond pas à cette obligation. Suite à une rencontre avec le Centre National d'Action Sociale, organisme qui regroupe les collectivités qui le souhaitent quelque soit leur taille nous avons les éléments pour adhérer à partir de 2013.

Pour les cotisations cela représente 0.86 % de la masse salariale avec un minimum de 193.85 par agent ayant un emploi permanent à temps complet ou non complet.

Pour la commune cela représentera donc : 193.85 de cotisation pour Mme LAFFITTE, seul agent concerné car le secrétaire est pris en charge par SENDETS, commune où il a plus d'heures. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adhérer au CNAS à partir de l'exercice 2013.

-009- PROJETS 2013 :

MENUISERIES LOGEMENT :

Il convient de penser à remplacer les menuiseries du logement. Des devis seront demandés pour du PVC, de l'aluminium et du bois.

VITRAUX EGLISE :

Le Maire donne lecture d'une offre de services reçue en Mairie de l'Atelier du Vitrail à FOURQUES qui propose un diagnostic au prix de 450 € avec le déplacement. Des renseignements seront pris auprès des communes qui ont réalisés des travaux sur leurs vitraux notamment LONGUEVILLE.

ECLAIRAGE ACCES SALLE .

Le Maire a demandé des devis suite à la dernière réunion à l'entreprise Michel LEGLISE, une solution de 3 plots avec éclairage en hauteur, qui semble la solution la mieux adaptée est chiffrée à 1 910 € TTC.

REGIES ELECTRICITE :

Le câblage du bourg en quatre fils va devoir être remplacé par un câble torsadé, certains postes d'éclairage public demandent à être équipés avec des ampoules aux normes actuelles, cela concerne 8 à 10 postes ; des contacts seront pris avec les régies.

VŒUX :

La cérémonie des vœux est fixée au Dimanche 06 Janvier avec des galettes briochées et frangipane et du crémant ; des cartons seront envoyés à la population.

QUESTIONS DIVERSES :

Achat de Matériel pour la salle :

Il convient de faire le point sur le matériel d'entretien de la salle communale et de compléter ce dernier

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 17.